



**ÉCOLE
DE PRO
DUCTION**

faire pour
apprendre

GUIDE DE RENTRÉE SCOLAIRE 2023

Rentrée des élèves :

- Lundi 4 septembre 2023 pour les élèves de 1^{ère} année
- Mardi 5 septembre 2023 pour les élèves de 2^{ème} année

Sortie des élèves :

Vendredi 12 juillet 2024 à 12h15 pour tous

Accès : ligne de bus 30, arrêt Ecoparc,
puis 500m à pied en traversant le parking du centre commercial

Bienvenue dans notre École de Production



Remise des diplômes de la promo 2020-2022 : 100% de réussite !

École de Production T'CAP-T'PRO : 84, rue des Pâturaux – zone Ecoparc 49400 SAUMUR

Tél : 02.41.03.88.21 ou 06.19.83.34.20 Mail : contact@tcap-tpro.fr



<https://www.tcap-tpro.fr/>

Notre projet d'établissement :

L'objet de T'CAP-T'PRO est de permettre à des jeunes, même ceux en difficulté scolaire, d'avoir accès, par une dynamique de production, à une formation technique, intellectuelle, morale et sociale, et ainsi d'avancer sur le chemin de l'intégration dans la société.

Pédagogie de T'CAP-T'PRO et des Écoles de Production :

La pédagogie des Écoles de Production se base sur le principe du «**FAIRE POUR APPRENDRE**». École et entreprise sont ici réconciliées. Dans une même journée, en un même lieu, **les jeunes consacrent deux tiers minimum de leur temps à l'enseignement technique** et un tiers maximum aux cours théoriques.

Cet ancrage dans la vie économique et le rapport au client impliquent un haut niveau d'exigence et une responsabilisation des élèves qui leur apportent maturité et confiance en soi. Ils développent ainsi des savoir-faire et des savoir-être essentiels.

L'élève consacre deux tiers de son temps à la **réalisation de commandes** aux conditions du marché **pour de vrais clients**, industriels ou particuliers.

Par cette dimension entrepreneuriale, la pédagogie des Écoles de Production vise **l'intégration progressive à la vie professionnelle et adulte**, avec ses rythmes (35 heures hebdomadaires, 41 semaines de travail), ses exigences et ses codes sociaux. L'apprentissage du métier et du travail en équipe se fait à travers les contraintes qu'impose la production.

Cette approche pédagogique vise également à remettre **le jeune** dans une logique de **confiance** en lui-même et de **valorisation** de ses capacités. Pour cela, **l'élève est responsable** des travaux à produire et à livrer. L'exigence de qualité l'engage personnellement par rapport à ce qu'il produit.

La réalisation de l'objet de la commande est alors le moyen de faire prendre concrètement conscience au jeune de ses capacités (preuve tangible pour un jeune qui doute). Chaque fois que cela est possible, la démarche pédagogique inclut la remise de la commande réalisée, l'expérience de la satisfaction du client étant un vecteur essentiel de la reconstruction de la confiance en soi.

Outils de suivi et d'évaluation de compétences :

Chaque semaine nous donnons rendez-vous aux élèves pour faire un point « météo ». Il s'agit d'une mise en avant positive des élèves qui ont tous les indicateurs au plus haut. Les indicateurs évalués sont la présence, les blessures en atelier et rangement/propreté de la zone de travail.

Classe de 2ème Année CAP Métallerie		Semaine N°20 du 15 au 17 mai 2023						
	Antoine	Arthur	Clément	Kenny	Manson	Nolan	Yannis	
Présence								
Retards								
Blessures								
Nombre de jours sans blessures	160	160	160	160	155	160	160	

Présence		Retard		Blessures	
Critères d'évaluation: Soleil = 0 absence Mitigé = 1 à 2 absences Nuages => à 2 absences		Critères d'évaluation :		Mettre le picto qui correspond à la blessure :	
0 jour absence		0 retard		RAS	
1 à 2 jours absences		1 retard		Coupure	
> à 2 jours absences		> à 2 retards		Blessure avec outils ou machines	

Mal au dos // port de charge lourde	
Brûlure peau	
Contusion	
Nombre de jours sans blessures = nb jours passés depuis la dernière blessure	


École de Production T'CAP-T'PRO : 84, rue des Pâturaux – zone Ecoparc 49400 SAUMUR

Tél : 02.41.03.88.21 ou 06.19.83.34.20 Mail : contact@tcap-tpro.fr



<https://www.tcap-tpro.fr/>

Chaque trimestre nous transmettons au jeune et sa famille le bilan du livret de compétence qui reprend toutes les compétences évaluées en atelier et en cours théoriques.



1er trim = sept-oct-nov
2ème trim = déc-janv-fév
3ème trim = mars-avr-mai

Prénom

Nom


CAP

Photo

Résultats des grilles d'évaluation

Année scolaire	2020/2021			2021/2022		
1/2 journée d'absence justifiée / trimestre	2	4	0	2	2	2
1/2 journée d'absence injustifiée / trimestre	0	0	4	0	0	0
Nombre de retards / trimestre	9	7	5	0	0	1

RESULTATS GLOBAUX						
	1er trim	2ème trim	3ème trim	1er trim	2ème trim	3ème trim
C - COMPORTEMENT GÉNÉRAL	24	15	15	15	20	20
C - RESPECT	12	8	9	9	10	10
C - COMMUNICATION ET RELATIONS AVEC AUTRES	12	8	8	8	10	10
C - COMPORTEMENT AU TRAVAIL	24	13	14	14	16	16
T - CAPACITÉS PROFESSIONNELLES	24	14	15	15	19	19
T - TECHNIQUES PROFESSIONNELLES	26	16	18	18	23	23
CP (pro) - COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES	26	8	11	11	15	15
PMF	40	119	136	136	192	192
PMF	40	0	0	0	30	0
Chef d'œuvre	28	14	14	14	14	14
EG - FRANÇAIS	12	6	6	6	7	0
EG - MATHS / SCIENCES PHYSIQUES	12	3	3	3	6	6
EG - Histoire-Géo	8	3	3	3	6	0
EG - Anglais	8				0	0
EG - PSE	8	5	7	7	12	12
Total sur	548	232	259	259	350	367
En pourcentage		48%	47%	53%	72%	67%



Suivi de la progression

RESULTATS EN %	DEFINITION
91 à 100	Apte à une poursuite d'étude
75 à 90	1) Formé & employable de suite 2) Prêt pour le CAP
58 à 74	1) Les objectifs personnels sont définis ainsi que l'appropriation du projet 2) Le savoir-être est en fin d'acquisition 3) Maintenir l'acquisition des apprentissages techniques & généraux qui évoluent positivement
41 à 57	1) Maintenir l'évolution positive du savoir-être 2) Finaliser les objectifs personnels et l'appropriation du projet 3) Démarrer et/ou maintenir les apprentissages techniques (théoriques/pratiques) & généraux
0 à 40	1) Doit s'approprier le projet de formation et déterminer ses objectifs personnels 2) Doit améliorer son savoir-être (ponctualité/assiduité/langage/attitude/autres...)

Horaires :

Du lundi au jeudi de 8h30 à 17h et le vendredi de 8h30 à 12h15.

Repas de midi :

Les jeunes prennent leurs repas apportés par leurs soins dans la salle commune l'établissement. Des salles adaptées à la pause repas sont mises à disposition ainsi qu'un réfrigérateur et des fours à micro-onde.

Infirmerie :

L'établissement ne dispose pas d'infirmerie. Nous disposons d'une trousse de premiers soins et des salariés sont formés aux premiers secours. En cas d'urgence, nous avertirons les parents et nous appellerons médecin ou pompiers qui prendront les décisions nécessaires. Le personnel de l'école n'est pas autorisé à donner des médicaments aux élèves.

Assurance scolaire :

Les familles doivent souscrire à une assurance pour les activités scolaires et périscolaires.

École de Production T'CAP-T'PRO : 84, rue des Pâturaux – zone Ecoparc 49400 SAUMUR

Tél : 02.41.03.88.21 ou 06.19.83.34.20 Mail : contact@tcap-tpro.fr



<https://www.tcap-tpro.fr/>

Tenue :

Une tenue floquée du logo de T'CAP-T'PRO sera fournie à l'ensemble des jeunes ainsi que les équipements de protection individuelle (EPI) par type de formation. L'entretien régulier est à la charge des familles (lavage hebdomadaire). Tout réassortiment pour perte ou dégradation sera facturé. Pour que tout soit rangé dans les vestiaires, les jeunes devront utiliser les casiers individuels fermés à l'aide d'un cadenas fourni en début d'année par l'école.

Outillage et Fournitures Scolaires :

Tout l'outillage professionnel nécessaire, un trousseau de fournitures scolaires et des manuels scolaires seront mis à disposition par l'établissement à chaque élève à la rentrée. **Toute casse ou perte du matériel mis à disposition sera facturée à la famille.**

Chaque famille peut décider d'acheter le contenu de la caisse à outils en versant au cours des 2 ans de formation une participation supplémentaire (voir paragraphe des modalités financières) afin que le jeune puisse partir avec en fin de formation.

Modalités financières :

- **Le droit d'inscription de 120 €** versé une fois par an. Il est versé par les familles au moment de l'inscription.
- **La contribution familiale** : une participation trimestrielle des parents aux frais pédagogiques de l'établissement selon le tableau suivant :

Catégorie	La catégorie est établie en prenant le revenu fiscal de référence divisé par le nombre de part du foyer fiscal <i>Ex. : pour un revenu fiscal de référence de 27 800€ divisé par le nombre de part du foyer 3 = 9266,66 € = la catégorie B : 60€ par trimestre.</i>	Prélèvement au trimestre
A	Inférieur à 6500€	45€
B	Entre 6500 et 9499€	60€
C	Entre 9500 et 11499€	75€
D	Entre 11500 et 13499€	120€
E	Entre 14500 et 17499€	150€
F	Entre 17500 et 24499€	225€
G	Entre 24500 et 52706€	300€
H	Supérieur à 52707€	450€

Vous devrez nous transmettre une photocopie de votre dernier avis d'imposition sur le revenu si vous désirez bénéficier du tarif adapté. Dans le cas contraire la catégorie H sera appliquée.

- **L'achat du contenu de la caisse à outils :**
 - o pour les outils de métallerie un prélèvement supplémentaire de 95€ par trimestre sera à prévoir pour que le jeune puisse repartir avec son contenu en fin de formation (choix à indiquer lors de l'inscription)
 - o pour les outils de couture un prélèvement supplémentaire de 20€ par trimestre sera à prévoir pour que le jeune puisse repartir avec son contenu en fin de formation (choix à indiquer lors de l'inscription)

Le règlement s'effectuera par prélèvement automatique en signant le mandat SEPA présent dans le dossier d'inscription selon le calendrier suivant : **5 octobre 2023 – 8 janvier 2024 – 5 Avril 2024**

Ces sommes sont dues même en cas d'abandon ou de renvoi, quel que soit le temps passé à l'école sauf cas de force majeure. Le non-règlement des sommes dues aux dates indiquées ci-dessus fera l'objet de frais supplémentaires à raison de 13€ par prélèvement rejeté. Si la famille rencontre des difficultés financières, il possible de trouver ensemble des solutions.

E-Pass Jeunes Culture et Sport :

Nous ouvrons à chaque jeune un Pass Culture et Sport d'une valeur de 200 euros afin de pouvoir proposer aux élèves différentes activités culturelles et sportives au sein de l'école. La cotisation pour ce pass est de 8 euros par an qui sera prélevé avec la cotisation familiale du 1^{er} trimestre de chaque année.

École de Production T'CAP-T'PRO : 84, rue des Pâturaux – zone Ecoparc 49400 SAUMUR

Tél : 02.41.03.88.21 ou 06.19.83.34.20 Mail : contact@tcap-tpro.fr



<https://www.tcap-tpro.fr/>



faire pour
apprendre

Règlement intérieur

La **motivation** du jeune est le principal critère d'intégration dans notre école.
Le Guide de rentrée complète ce document.

Ce document établit les règles de vie, afin de bien vivre ensemble au sein de l'école de production.
Ce cadre a pour but d'apprendre aux élèves, les codes et attitudes souhaités de la vie en collectivité.

COMPORTEMENTS, SAVOIR-ÊTRE ET RESPECT DES AUTRES

Dans les Écoles de Production, nous travaillons beaucoup sur le comportement attendu par les futurs employeurs, c'est pourquoi nous insisterons sur :

- **La ponctualité** : arriver à l'heure, prévenir en cas de retard et absence.
- **La politesse** : dire bonjour et au revoir, chaque jour, à l'ensemble des personnes rencontrées dans l'école.
- **L'assiduité** : venir travailler même si j'ai un petit bobo.
- **Le respect** : en paroles et en gestes, toute violence étant passible d'exclusion. Les mots utilisés entre copains ou en famille ne sont pas ceux utilisés dans notre école.
- **La sincérité et la vérité** : sont importantes entre nous. (par exemple sur la cause d'une absence ou un retard, ou la casse d'un outil, ou encore l'utilisation d'un téléphone portable en cours ou dans l'atelier)
- **La bonne foi** : reconnaître ses erreurs
- **Un bon comportement** : dynamique et volontaire.

Le climat de parole et de relation entre nous doit être bienveillant et en confiance. Les élèves vouvoient tous les adultes. Silence, calme et concentration sont nécessaires dans l'atelier, les salles de classe et les couloirs. Les élèves produisent pour payer leur scolarité, cela les responsabilise.

La présence des téléphones portables et/ou d'écouteurs est interdite dans l'atelier et en cours (sauf usage pédagogique demandé par le professeur). Hormis cette exception, leur usage entraînera leur confiscation immédiate pour la journée. Les téléphones portables ne remplacent pas la calculatrice fournie par l'école à la rentrée.

Pour faire connaître l'école, les élèves devront participer à des opérations de distribution de tracts en ville ainsi qu'aux journées portes ouvertes du samedi (planning établi en début d'année).

Si le formateur estime qu'un élève n'est pas en état de suivre un cours ou de travailler en atelier, il peut exclure l'élève du cours.

Harcèlement:

L'école est une microsociété dans laquelle chacun doit trouver sa place. Pour cette raison, tout élève aura le souci de respecter autrui et de faciliter la qualité des relations entre les personnes. L'accueil de toutes les différences au sein des classes doit permettre une vie harmonieuse faite de bienveillance mutuelle.

Il ne pourra être toléré des comportements discriminatoires comme ceux visant à rejeter des élèves d'une culture ou d'un milieu social particulier. De même, il ne pourra être toléré des remarques vexatoires concernant l'aspect physique, les vêtements des personnes. On fera également en sorte qu'aucun élève en difficultés scolaire ne soit l'objet de mise à l'écart.

Tout type de harcèlement physique, moral, ou via les téléphones portables et réseaux sociaux est strictement interdit par la loi. L'usage des réseaux sociaux et/ou sms s'il n'est pas maîtrisé, ou utilisé à des fins malveillantes, peut avoir de graves conséquences sur l'intimité de chacun et constitue une infraction.

Tenues vestimentaires :

Par respect pour soi-même et pour les autres, une tenue décente, et non provocante, est exigée.

Les jeans déchirés, les shorts, les jupes trop courtes, les dos-nus, les tongs, les croc-top et les joggings sont interdits. Les sous-vêtements ne doivent pas être visibles. Le port de couvre-chef dans les locaux est interdit sauf pour raisons professionnelles ou médicales.

Des tenues professionnelles et des exigences particulières définies par les maîtres-pro sont demandées selon les filières pour préparer les élèves à leur futur métier. Pour les métalliers : la tenue de travail devra être emportée par l'élève le vendredi afin d'être lavée durant

École de Production T'CAP-T'PRO : 84, rue des Pâturaux – zone Ecoparc 49400 SAUMUR

Tél : 02.41.03.88.21 ou 06.19.83.34.20 Mail : contact@tcap-tpro.fr



<https://www.tcap-tpro.fr/>

le week-end. Si cette tenue de travail (veste et pantalon), est trop abîmée pour être décente. Elle devra être raccommodée par la famille ou une nouvelle tenue sera fournie, facturée à la famille.

En cas de tenue non conforme, le personnel de l'école se réserve la possibilité ne pas autoriser l'accès en cours. En tout état de cause, le personnel de l'école reste seul à discerner.

Respect des locaux, du matériel et participation à la vie de l'école :

Le matériel doit être respecté et les locaux doivent être tenues propres. Toute dégradation des locaux et/ou du matériel de l'école pénalise les autres utilisateurs. On veillera à suivre les consignes du tri sélectif.

A titre éducatif, et pour responsabiliser les jeunes, chaque élève participera au nettoyage de l'école, selon un planning à activités tournantes.

Chaque élève aura la responsabilité d'un ensemble d'outils mis à disposition par l'école. Si un outil est perdu, volé ou cassé, l'école facturera son remplacement à la famille.

HORAIRES ET ASSIDUITÉ

Horaires :

Du lundi du jeudi de 8h30 à 17h et le vendredi de 8h30 à 12h15.

Retard & Absence :

Être absent à l'entreprise-école, c'est faire porter la charge de production sur les élèves présents.

Les absences et retards sont signalés le jour même par SMS au 06 19 83 34 20, avec le motif, **avant 8h15**.

Tout retard sera rattrapé par l'élève le jour même après les cours. Le rattrapage consistera en des Travaux d'Intérêt Collectif, ou autre.

Les absences justifiées (suivant le code de l'éducation) sont : maladie, enterrement, mariage, accident pendant le transport ; il faudra donner à l'école un justificatif externe ou un certificat sur l'honneur écrit par les parents (utiliser le formulaire fourni dans le dossier d'inscription), **même si le jeune est majeur**.

Toute absence injustifiée, devra être rattrapée, les vendredis après-midi. Exemple : 2 jours d'absence injustifiée = 4 vendredis après-midi (en TIC ou autre) **ou plusieurs soirs**.

Chaque trimestre, un relevé des retards, absences, et les manques de signalement d'absence et retard, sera transmis par mail ou sms, aux parents. Des sanctions annuelles encourues pour les retards et absences injustifiés et non récupérés aux conditions ci-dessus, sont :

- à partir de 7h : un avertissement écrit,
- à partir de 14h : une exclusion temporaire de 3 jours,
- au-delà de 21h : exclusion définitive et non présentation aux épreuves du CAP.

Trop d'absences entraînent des retards dans l'acquisition de compétences du jeune, ce qui pourra conduire l'équipe pédagogique à ne pas présenter l'élève aux épreuves du CAP.

PRÉVENTION-SANTÉ :

Vols :

L'établissement met à disposition de chaque élève un casier personnel avec un cadenas. Nous déclinons toute responsabilité concernant tout vol commis dans l'enceinte de l'école. Cependant, l'élève reconnu coupable de vol sera sévèrement sanctionné. Dans le cadre de la loi, les parents et les victimes sont invités à porter plainte.

Tabac, produits illicites et armes... :

Le tabac ainsi que la cigarette électronique sont interdits à l'intérieur de l'établissement. L'introduction ou la consommation de produits illicites ou d'alcool dans l'établissement sera sévèrement sanctionnés. Toute infraction à la loi fera l'objet d'une communication aux forces l'ordre.

Il est interdit de consommer des boissons ou de la nourriture pendant les cours, ni en atelier.

École de Production T'CAP-T'PRO : 84, rue des Pâturaux – zone Ecoparc 49400 SAUMUR

Tél : 02.41.03.88.21 ou 06.19.83.34.20 Mail : contact@tcap-tpro.fr



<https://www.tcap-tpro.fr/>

D'une manière générale, il est strictement interdit d'introduire dans l'établissement tout objet inutile au suivi de l'enseignement. La possession et, plus encore, l'utilisation d'armes telles que cutters, couteaux, «bombes» lacrymogènes, pistolets à billes... sera sévèrement sanctionnée.

Infirmierie :

L'école n'a pas d'infirmierie. Le personnel de l'école ne peut délivrer aucun médicament aux élèves. Un élève sous traitement médical est responsable de ses médicaments.

Lorsqu'un jeune est malade, seul le personnel de l'école est habilité à prévenir la famille qui pourra venir chercher le jeune le cas échéant. En aucun cas l'élève ne doit appeler sa famille directement sans passer par le bureau de la direction. En cas de malaise ou accident sérieux, les pompiers ou le Samu seront prévenus. Le personnel de l'établissement n'est pas habilité pour effectuer des transports sanitaires.

Mobilité:

Pour le stage de quelques semaines en deuxième année, le jeune et sa famille doivent se préparer à accepter un stage à maxi 80 Km du domicile. Nos objectifs de fin de parcours du CAP sont l'obtention du diplôme, d'un travail et du permis de conduire, nous insisterons particulièrement sur ce point tout au long des 2 ans de formation auprès des jeunes.

Sécurité et Attitude dans l'atelier de métallerie :

Le port de chaussures de sécurité, bouchons d'oreilles, pantalons et vestes de travail, **est obligatoire** tout le temps. Un élève se présentant sans ses chaussures, pantalon et/ou veste de travail, sera refusé en atelier de métallerie. Pour manipuler du métal, les gants fins sont obligatoires. Pour meuler, gants, masque facial et tablier sont **obligatoires**. Pour souder, cagoule, gants, manchettes et tablier sont **obligatoires**. Nous serons intransigeants sur l'application des règles de sécurité. Le port des EPI (Équipements de Protection Individuels) est obligatoire dans les ateliers. Tous les bijoux sont interdits. Les cheveux longs doivent être attachés.

Les machines sont à utiliser en présence du Maître-pro sauf si celui-ci spécifie que le jeune formé peut les utiliser seul. Toujours avoir un stylo bille sur soi (atelier, cours, ...) pour écrire sur du papier. Tout objet laissé dans les vestiaires pendant les vacances d'été sera détruit.

Chaque élève demandera l'autorisation au Maître-pro pour sortir de l'atelier, par exemple pour aller dans le vestiaire ou au WC, en dehors des heures prévues de repas ou pauses. On va aux toilettes pendant les pauses et non après la sonnerie.

Il faudra se laver les mains à chaque fois sortie de l'atelier quel qu'en soit la raison.

Comportement en classe :

Il est interdit de consommer des boissons ou de la nourriture pendant les cours, ni en atelier. On s'abstiendra également de mâcher du chewing-gum.

À la fin de l'utilisation de chaque salle, elles doivent être rangées : tables nettoyées (aucuns résidus de gomme, ni papier, ni nourriture), chaises retournées sur les tables.

Sanctions :

Les Maîtres-pro, le directeur et les enseignants sont libres d'appliquer une punition en cas de manquement à ce Règlement Intérieur. Les sanctions seront croissantes : avertissement écrit, exclusion temporaire de 3 jours, puis une exclusion définitive (et non présentation aux épreuves du CAP) sera prononcée après analyse du conseil de discipline.

NOM ET PRENOM DE L'ELEVE :

Date et Signatures précédées de la mention manuscrite "lu et approuvé"

des responsables légaux :

de l'élève :

École de Production T'CAP-T'PRO : 84, rue des Pâturaux – zone Ecoparc 49400 SAUMUR

Tél : 02.41.03.88.21 ou 06.19.83.34.20 Mail : contact@tcap-tpro.fr



<https://www.tcap-tpro.fr/>

Calendrier T'CAP-T'PRO : Pour se rapprocher du planning annuel d'une entreprise, nous travaillerons environ 41 semaines.

Calendrier 2023-2024

sept-23	oct-23	nov-23	déc-23	janv-24	févr-24	mars-24	avr-24	mai-24	juin-24	juil-24	août-24
1 V	1 D	1 M Toussaint	1 V	1 L Jour de l'AN	1 J	1 V	1 L Lundy de Pâques	1 M Fête du travail	1 S	1 L	1 J
2 S	2 L	2 J	2 S	2 M	2 V	2 S	2 M	2 J	2 D	2 M	2 V
3 D	3 M	3 V	3 D	3 M	3 S	3 D	3 M	3 V	3 L	3 M	3 S
4 L	4 M	4 S	4 L	4 J	4 D	4 L	4 J	4 S	4 M	4 J	4 D
5 M	5 J	5 D	5 M	5 V	5 L	5 M	5 V	5 D	5 M	5 V	5 L
6 M	6 V	6 L	6 M	6 S	6 M	6 M	6 S	6 L	6 J	6 S	6 M
7 J	7 S	7 M	7 J	7 D	7 M	7 J	7 D	7 M	7 V	7 D	7 M
8 V	8 D	8 M	8 V	8 L	8 J	8 V	8 L	8 M	8 S	8 L	8 J
9 S	9 L	9 J	9 S	9 M	9 V	9 S	9 M	9 J	9 D	9 M	9 V
10 D	10 M	10 V	10 D	10 M	10 S	10 D	10 M	10 V	10 L	10 M	10 S
11 L	11 M	11 S Armistice	11 L	11 J	11 D	11 L	11 J	11 S	11 M	11 J	11 D
12 M	12 J	12 D	12 M	12 V	12 L	12 M	12 V	12 D	12 M	12 V	12 L
13 M	13 V	13 L	13 M	13 S	13 M	13 M	13 S	13 L	13 J	13 S	13 M
14 J	14 S	14 M	14 J	14 D	14 M	14 J	14 D	14 M	14 V	14 D	14 M
15 V	15 D	15 M	15 V	15 L	15 J	15 V	15 L	15 M	15 S	15 L	15 J
16 S	16 L	16 J	16 S	16 M	16 V	16 S	16 M	16 J	16 D	16 M	16 V
17 D	17 M	17 V	17 D	17 M	17 S	17 D	17 M	17 V	17 L	17 M	17 S
18 L	18 M	18 S	18 L	18 J	18 D	18 L	18 J	18 S	18 M	18 J	18 D
19 M	19 J	19 D	19 M	19 V	19 L	19 M	19 V	19 D	19 M	19 V	19 L
20 M	20 V	20 L	20 M	20 S	20 M	20 M	20 S	20 L	20 J	20 S	20 M
21 J	21 S	21 M	21 J	21 D	21 M	21 J	21 D	21 M	21 V	21 D	21 M
22 V	22 D	22 M	22 M	22 L	22 J	22 V	22 L	22 M	22 S	22 L	22 J
23 S	23 L	23 J	23 S	23 M	23 V	23 S	23 M	23 J	23 D	23 M	23 V
24 D	24 M	24 V	24 D	24 M	24 S	24 D	24 M	24 V	24 L	24 M	24 S
25 L	25 M	25 S	25 L	25 J	25 D	25 L	25 J	25 S	25 M	25 J	25 D
26 M	26 J	26 D	26 M	26 V	26 L	26 M	26 V	26 D	26 M	26 V	26 L
27 M	27 S	27 L	27 M	27 S	27 M	27 M	27 S	27 L	27 J	27 S	27 M
28 J	28 S	28 M	28 J	28 D	28 M	28 J	28 D	28 M	28 V	28 D	28 M
29 V	29 D	29 M	29 V	29 L	29 J	29 V	29 L	29 M	29 S	29 L	29 J
30	30 L	30 J	30 S	30 M	30 S	30 S	30 M	29 J	30 D	30 M	30 V
	31 M		31 D	31 M		31 D	30 M	30 J		31 M	31 S

Légende :

- Reunion pédagogique
- Week-end, jour férié et Vacances
- Des visites d'entreprises seront organisés au cours de l'année pour les 2 formations.
- Période de Formation en Milieu Professionnel pour les élèves de 2ème année
- Journée portes ouvertes de 10h à 16h (Présence obligatoire des élèves selon planning avec roulement)

École de Production T'CAP-T'PRO : 84, rue des Pâturaux – zone Ecoparc 49400 SAUMUR

Tél : 02.41.03.88.21 ou 06.19.83.34.20 Mail : contact@tcap-tpro.fr



<https://www.tcap-tpro.fr/>